

M. Cruickshank: Sapristi, je vais peut-être réussir enfin à me trouver un appartement!

L'hon. M. Fournier: Pour ce qui est du coût global de l'entreprise, je ne puis fournir de chiffres précis. Je puis simplement dire que les travaux sont en marche. On est à démolir un vieil édifice dont on ne conservera que la charpente. On le transformera. Les travaux seront exécutés sous la surveillance et d'après les plans de la maison Allward et Gouinlock, architectes de Toronto. Je suis sûr d'une chose: c'est qu'on a confié les travaux à la maison Garvock moyennant \$10,000. A mesure qu'ils avanceront, je tiendrai la Chambre au courant.

M. Diefenbaker: Quel est le coût approximatif? Il existe sûrement une estimation générale?

L'hon. M. Fournier: Ceux que j'ai consultés n'osent se prononcer parce que, d'habitude, on se trompe de beaucoup en estimant à combien s'élèveront les frais de transformation d'un vieil immeuble. Le budget principal prévoit, je crois, un crédit de \$80,000, mais je sais que le montant ne suffira pas.

M. Diefenbaker: A combien s'établit le coût approximatif général?

L'hon. M. Fournier: Je crois qu'il atteindra environ \$100,000. Ce n'est qu'une conjecture et, si je me trompe, on me le rappellera. N'étant pas entrepreneur, je préfère ne pas exprimer d'opinion.

M. Smith (Calgary-Ouest): Accorde-t-on une marge de \$100,000 en cas d'erreur?

L'hon. M. Fournier: Si c'est là l'attitude de mes excellents amis, je dirais entre \$150,000 et \$200,000. C'est le mieux que je puisse faire. Ce chiffre estimatif est donné de bonne foi, avec bienveillance.

La question suivante visait la remise, comme on dit. Pour l'instant, les opinions sont divisées à cet égard. D'aucuns estiment que nous devrions la conserver, tandis que d'autres nous pressent de la démolir et de ne garder que la partie inférieure, qui servirait de garage. Nous prendrons une décision au sujet de ce bâtiment d'ici quelques jours.

M. Smith (Calgary-Ouest): On pourrait le conserver pour y enfermer les parlementaires ostracisés.

L'hon. M. Fournier: Je ne sais pas ce qu'en penseraient le premier ministre actuel ni ceux de demain. Nous comptons avoir pris une décision à ce sujet d'ici dix jours.

Le très hon. M. Howe: Je crois pouvoir devancer la question suivante. Je puis assurer à mon collègue qu'elle ne servira pas à abriter le secrétaire.

M. Diefenbaker: La situation diffère beaucoup de celle d'il y a deux semaines. Qu'entend le ministre par "opinions divisées" en ce qui concerne l'emploi de la remise? (*Exclamations*) La question est sensée. Le Gouvernement assume la responsabilité en la matière. Qu'entend le ministre par ces mots?

L'hon. M. Fournier: La lecture des journaux locaux apprendra à mon honorable collègue que l'un d'eux propose de démolir ce pavillon tandis que l'autre estime qu'il faut le conserver. Des citoyens éminents s'intéressent au progrès de la capitale nationale. J'ai rencontré certaines personnes qui défendaient une opinion, d'autres une opinion contraire. Je ne saurais donner ici de noms. Je crois que le Gouvernement, usant de son bon jugement (*Exclamations*), prendra la décision qui s'impose. Je la ferai connaître à mon honorable collègue.

M. Macdonnell: Il semble qu'on doive se conformer au bon jugement des journaux.

M. Fraser: Le ministre peut-il nous dire quels vont être les frais d'entretien annuels? A-t-on fixé un chiffre approximatif?

L'hon. M. Fournier: Je ne voudrais pas anticiper le débat sur le bill. Le ministère des Travaux publics sera chargé de l'entretien et de la réparation des bâtiments, l'entretien du terrain revenant à la Commission du district fédéral. Quand à la partie financière, c'est au ministre des Finances qu'incombe la responsabilité à cet égard.

M. Ross (Souris): Combien a coûté primitivement la maison?

L'hon. M. Fournier: On me dit que le jugement rendu par la Cour d'échiquier, il y a trois ou quatre ans, établit le coût à \$140,000.

M. Diefenbaker: Cette estimation du ministre, avec la marge de \$100,000 dont a parlé le représentant de Calgary-Ouest, s'ajoute-t-elle au coût primitif?

L'hon. M. Fournier: Oui, certainement.

M. Fleming: Est-ce que le projet de loi comprendra le coût de l'ameublement et l'entretien du terrain?

L'hon. M. Fournier: Nous sommes un peu embarrassés au sujet du mobilier. Il nous faut d'abord réparer la maison et voir ce qu'il faudra en fait d'accessoires. Je n'ai aucune estimation quant au coût des meubles. L'architecte étudie encore cet aspect de la question.

L'hon. M. Mitchell: J'allais justement dire à l'honorable député...

M. Fleming: J'ai posé cette question au ministre, monsieur le président...